AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0098
FR0000073843-FS0050

14 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ITS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 janvier 2019, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (20 rue de la Baume, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 décembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ITS GROUP et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 288 733 actions ITS GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,68% du capital et 2,95% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ITS GROUP sur le marché.

[1] Détenue à hauteur de 37,16% par M. Delabare et à hauteur de 36,66% par M. Lalevée, lesquels ont précisé ne détenir aucune action ITS GROUP à titre personnel.

[2] Sur la base d'un capital composé de 7 848 645 actions représentant 9 776 459 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.